

Conseil Municipal

Synthèse de la séance du vendredi 10 juillet 2020

Désignation des délégués de la commune aux élections sénatoriales

Conformément à la réglementation, dans les communes de plus de 1000 habitants, la désignation des délégués appelés à participer aux élections sénatoriales (qui auront lieu le 27 septembre) s'effectue au scrutin de listes, à bulletin secret, au sein du conseil municipal.

Ont ainsi été élus délégués, à l'unanimité des votants : Pierre CHAPUIS, Patricia VACHER et Emmanuel VIDAL. Ont été élus suppléants : Sandrine MOREL, Yves PIALAT et Josiane VIANNET.

Vote des Budgets 2020

Sur proposition du Maire, après délibération, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les budgets primitifs 2020 :

- Le budget principal de la Commune s'équilibre à 1 388 703,00 en section de fonctionnement, et à 804 193,12 euros en section d'investissement.
- Le budget primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement s'équilibre à 365 670,00 euros en section de fonctionnement, et à 799 800,70 euros en section d'investissement.
- Le budget du Centre d'Affaires du Château de Blou s'équilibre à 52 500,00 euros en section de fonctionnement, et à 51 435,52 euros en section d'investissement.

Autorisation de poursuites par le comptable public

Afin d'alléger et de rendre plus efficaces les procédures, le conseil municipal, conformément aux possibilités offertes par la législation, accorde pour la durée du mandat municipal une autorisation permanente à la comptable publique (trésorerie de Thueyts) afin de réaliser tous les actes de poursuite et mesures d'exécution forcée à l'encontre des débiteurs de la commune en cas de défaut de paiement.

Mobilier vélo

Le conseil municipal autorise le maire à signer avec le Département de l'Ardèche une convention de mise à disposition de mobilier vélo (2 racks et un abri) sous la forme d'une subvention en nature, dans le cadre de la politique départementale en faveur de la mobilité alternative.

Villages de Caractère

Dans le cadre du dispositif mis en œuvre par le Département en 2020 afin d'accompagner les villages qui investissent pour maintenir le niveau qualitatif que représente le label « villages de caractère », le Conseil Municipal sollicite auprès du Département une subvention de 50 % pour le financement de deux actions préconisées par la commission d'évaluation qui a visité le village en fin d'année dernière :

- L'intégration paysagère et architecturale du point de collecte sélective des déchets situé à l'entrée du parking Lafarge
- La remise en service du lavoir de la rue Haute.

Le coût de ces réalisations s'élève à 17 101,37 euros hors taxes.

Personnel communal :

Le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe afin de permettre l'avancement de grade d'un agent du service technique inscrit au tableau 2020 par ancienneté (ce nouveau poste entraîne la suppression du poste de grade inférieur occupé actuellement par l'agent).

Par ailleurs le conseil municipal valide le renouvellement de la convention avec le Centre départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'assistance à la constitution et au traitement des dossiers de retraite des fonctionnaires.

Crise COVID-19 :

Considérant que les restrictions liées la crise sanitaire du COVID-19 ont privé la plupart des professionnels d'une partie de leur activité et de leur chiffre d'affaire sur l'année 2020, le conseil municipal a décidé d'accorder aux six commerçants et professionnels locataires de locaux communaux une remise exceptionnelle de deux mois de loyer sur l'année 2020.

Informations diverses

- La commission municipale de contrôle des listes électorales sera composée de Mmes VOLPARO, VIANNET, ROURE et de MM. VIDAL et TESTON.
- Les festivités du 14 juillet sont annulées, à l'exception de la brocante vide-grenier qui sera organisée dans le parc par l'association Les Amis de l'École Publique.
- La fête votive pourra sans doute avoir lieu, mais uniquement avec les forains (pas de bal ni de buvette).
- Les travaux sur le forage d'eau potable de l'Hubac nécessitant l'arrêt des pompes sont reportés au mois de septembre afin d'éviter des coupures d'eau pendant la saison estivale.
- Après le constat de grosses infiltrations d'eau, des travaux d'urgence vont devoir être entrepris sur une partie des toitures de l'église et de la place des Cocons. Leur mauvais état général nécessite d'envisager d'importants travaux de restauration.